

Opération Peugeot Metropolis 2019

Conditions de l'opération

Offre soumise à conditions, réservée aux particuliers et personnes morales pour tout achat d'un scooter Peugeot Metropolis neuf au sein du réseau Peugeot Motocycles du 01 septembre 2019 au 31 octobre 2019 inclus en France métropolitaine. Le client bénéficie d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile, Défense recours et Protection juridique du motard, souscrit pour 1 € TTC la première année, par l'intermédiaire d'APRIL Moto, partenaire de Peugeot Motocycles, dans la limite des conditions de souscription d'APRIL Moto. A l'issue de la première année d'assurance, le client ayant bénéficié de l'opération se verra appliquer le tarif alors en vigueur mentionné dans ses Dispositions Particulières. Pour bénéficier de cette offre, le client accepte d'être contacté par APRIL Moto afin de lui proposer un contrat d'assurance.

Cette offre, exclusivement réservée au réseau Peugeot Motocycles, est non cumulable avec d'autres opérations promotionnelles APRIL Moto. Cette offre est proposée par APRIL Moto, 14 quai Marmoutier - BP 7233 - 37072 Tours cedex 2. SA immatriculée au RCS de Tours sous le n° 397 855 867. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 008 730 (www.orias.fr)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le 02 47 513 613

Données personnelles :

Avec votre accord préalable, vos données personnelles sont traitées par APRIL Moto afin de vous proposer des produits d'assurance. Pour plus d'informations relatives au traitement des données personnelles, rendez-vous sur www.april-moto.com/mentions-legales